

Compte-rendu  
Bureau Communautaire  
Mardi 31 août 2021 à 18 heures  
Salle du marché couvert à AVALLON

Le mardi 31 août 2021, à 18 heures, le Bureau Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à AVALLON sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

**13 Conseillers Communautaires présents** : Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Aurélie FARCY, Pascal GERMAIN, Didier IDES, Marie-Claire LIMOSIN, Nathalie MILLET, Olivier RAUSCENT, François ROUX et Joël TISSIER.

**5 Conseillers titulaires excusés ayant donné un pouvoir de vote** : Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Olivier MAGUET a donné pouvoir à François ROUX, Franck MOINARD a donné pouvoir à Marie-Claire LIMOSIN, Gérard PAILLARD a donné pouvoir à Pascal GERMAIN et Bernard RAGAGE a donné pouvoir à Joël TISSIER.

**1 Conseiller titulaire excusé sans avoir donné un pouvoir de vote** : Christian GUYOT.

**1 Conseillère titulaire absente** : Sylvie SOILLY.

**5 Conseillers titulaires présents avant un pouvoir de vote** : Camille BOÉRIO, Pascal GERMAIN, Marie-Claire MOINARD, François ROUX et Joël TISSIER.

Date de la convocation	23 août 2021
Conseillers titulaires en fonction	20
Conseillers titulaires présents	13
Conseillers titulaires ayant pouvoir de vote	5
Conseiller titulaire excusé	1
Conseillère titulaire absente	1

**Secrétaire de séance** : Hubert BARBIEUX.

- Le Président souhaite la bienvenue à tous les Conseillers Communautaires présents et présente les excuses susvisées.
- Le Président remercie la ville d'AVALLON pour la mise à disposition de la salle du marché couvert.
- Le Président propose que les votes prévus lors de cette réunion se fassent à main levée pour tous les points inscrits à l'ordre du jour, sauf si au moins 1/3 des membres de l'assemblée s'y opposaient pour un ou plusieurs dossiers ou sur décision du Président. Il serait alors procédé à un vote à bulletins secrets : **aucune objection n'est formulée.**
- Le Président rappelle aux Conseillers Communautaires qui, éventuellement, quitteraient la séance avant son terme, de bien vouloir le signaler afin d'assurer la validité des délibérations.
- Le Président rappelle l'ordre du jour qui ne suscite aucune observation.
- Le Président avise que l'OJ n°3/3 pour l'attribution du marché des travaux d'extension de l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal multisites d'AVALLON est retiré de l'ordre du jour compte tenu que l'analyse des offres n'est pas terminée.
- Le Président sollicite l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour : demande de financement pour l'acquisition du bâtiment « Pôle technique et environnement » sis sur la zone de la Grande Corvée à AVALLON.  
**Cette demande est acceptée à l'unanimité.**

*Avant le déroulé de l'ordre du jour, le Président demande aux membres du Bureau Communautaire de bien vouloir observer une minute de silence à la mémoire de notre collègue Gérard LACOMBE, Maire de BROSESSE et Conseiller délégué à la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN, récemment décédé.*

**O.J N° 1 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU MERCREDI 26 MAI 2021**

Aucune remarque n'étant formulée, **le compte rendu est ADOPTÉ à l'unanimité.**

**O.J N° 2 : INFORMATIONS DIVERSES DU PRÉSIDENT**

- Le Président informe que les porteurs du projet de méthanisation sur la commune d'ÉTAULES viendront le présenter lors du prochain Conseil Communautaire.
- Le Président informe qu'il a signé la vente d'une parcelle de 4 562 m<sup>2</sup> à la société Plein Gaz sur la zone d'activités « Porte du MORVAN », le 8 juillet 2021.

- Le Président informe des contacts et des projets de commercialisation sur le Parc d'activités « Portes du MORVAN et d'AVALLON » et sur la zone du chemin du halage à AVALLON, précisant cette même information sera donnée lors du prochain Conseil Communautaire.
- Le Président informe des mesures sanitaires mises en place dans le cadre de la Covid-19 au niveau des structures d'accueil de la petite enfance et de l'utilisation des gymnases de MONTILLOT et de QUARRÉ-LES-TOMBES.
- Le Président informe vouloir valider la répartition de droit commun du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) au titre de l'année 2021.

### O.J N° 3 : MARCHÉS PUBLICS

**1°) Attribution des marchés de transport 2021-2022 des écoles primaires à destination des équipements sportifs (gymnases et piscine)** (*Rapporteur : Didier IDES*) : Monsieur Didier IDES rappelle que la CCAVM assure les services réguliers de transport des élèves des écoles primaires des communes de la Communauté de Communes à destination des équipements sportifs (piscine d'AVALLON et gymnases de MONTILLOT, de QUARRÉ-LES-TOMBES et de L'ISLE-SUR-SEREIN). Dans ce cadre, il explique qu'une consultation a été lancée pour les marchés de transport comme suit :

- **Lot n° 1** : transport des écoles d'AVALLON vers la piscine d'AVALLON pour la période scolaire allant du 13 septembre 2021 au 1<sup>er</sup> juillet 2022,
- **Lot n° 2** : transport des écoles hors AVALLON pour la période scolaire allant du 13 septembre 2021 au 1<sup>er</sup> juillet 2022 :
  - Vers la piscine d'AVALLON ;
  - Vers le gymnase de MONTILLOT,
  - Vers le gymnase de QUARRÉ-LES-TOMBES,
  - Vers le gymnase de L'ISLE-SUR-SEREIN,

Monsieur Didier IDES explique que les Cars de la Madeleine et la société TRANSDEV BFC NORD ont remis une offre et il propose au Bureau Communautaire de délibérer pour :

- Attribuer les marchés au titre de l'année scolaire 2022-2022 comme suit :
  - **Lot n° 1** : transport des écoles d'AVALLON vers la piscine d'AVALLON à la société TRANSDEV BFC NORD, sise 3 rue de Fontenottes 89000 AUXERRE, présentant la meilleure offre commerciale pour un montant de 51,82 euros HT par rotation (aller/retour),
  - **Lot n° 2** : transport des écoles hors AVALLON vers la piscine d'AVALLON et les gymnases de MONTILLOT, de QUARRÉ-LES-TOMBES et de L'ISLE-SUR-SEREIN aux Cars de la Madeleine, sis 10 chemin de la Bataille 89200 GIVRY, présentant la meilleure offre commerciale selon les caractéristiques suivantes :
    - Transport vers la piscine d'AVALLON : 170,00 euros HT par rotation (aller/retour),
    - Transport vers le gymnase de QUARRÉ-LES-TOMBES : 140,00 euros HT par rotation (aller/retour),
    - Transport vers le gymnase de MONTILLOT : 170,00 euros HT par rotation (aller/retour),
    - Transport vers le gymnase de L'ISLE-SUR-SEREIN : 140,00 euros HT par rotation (aller/retour),

Et, le cas échéant,

- L'autoriser à signer toutes les pièces des marchés avec les prestataires retenus.

*Il est acté que le prochain marché sera lancé pour une période de 3 ans (2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025).*

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **ATTRIBUE** les marchés de transport des élèves des écoles primaires des communes de la Communauté de Communes à destination des équipements sportifs (piscine d'AVALLON et gymnases de MONTILLOT, de QUARRÉ-LES-TOMBES et de L'ISLE-SUR-SEREIN) pour la période scolaire allant du 13 septembre 2021 au 1<sup>er</sup> juillet 2022 comme suit :
  - **Lot n° 1** : transport des écoles d'AVALLON vers la piscine d'AVALLON à la société TRANSDEV BFC NORD, sise 3 rue de Fontenottes 89000 AUXERRE, présentant la meilleure offre commerciale pour un montant de 51,82 euros HT par rotation (aller/retour),
  - **Lot n° 2** : transport des écoles hors AVALLON vers la piscine d'AVALLON et les gymnases de MONTILLOT, de QUARRÉ-LES-TOMBES et de L'ISLE-SUR-SEREIN aux Cars de la Madeleine, sis 10 chemin de la Bataille 89200 GIVRY, présentant la meilleure offre commerciale selon les caractéristiques suivantes :
    - Transport vers la piscine d'AVALLON : 170,00 euros HT par rotation (aller/retour),
    - Transport vers le gymnase de QUARRÉ-LES-TOMBES : 140,00 euros HT par rotation (aller/retour),
    - Transport vers le gymnase de MONTILLOT : 170,00 euros HT par rotation (aller/retour),
    - Transport vers le gymnase de L'ISLE-SUR-SEREIN : 140,00 euros HT par rotation (aller/retour),
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces des marchés avec les prestataires retenus.

**2°) Attribution du marché du projet PAL-ACTER** (*Rapporteur : Monsieur Didier IDES*) : dans le cadre du projet PAL-ACTER (qualité de l'air extérieur), Monsieur Didier IDES explique qu'une consultation a été lancée pour la mise en place d'un réseau de 15 microcapteurs de surveillance de la qualité de l'air en zone rurale pour assurer le suivi de différents polluants au cours d'une année entière sur le territoire de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN. Après avoir présenté, en cours de séance, la seule offre reçue, il propose au Bureau Communautaire de délibérer pour :

- Attribuer le marché du projet PAL-ACTER à la société ATMO TRACK 42 FACTORY, sise 1 rue Julien Videment 44200 NANTES pour un montant de 36 280,00 euros HT,
- Et, le cas échéant,

- Retenir une prestation supplémentaire pour un montant de 900,00 euros HT pour mesurer l'ammoniac, étant précisé que ladite prestation serait prise en charge par l'association ATMO à condition qu'elle puisse utiliser les données,
  - Autoriser le Président à signer le marché avec le prestataire retenu et tout autre document inhérent à la présente décision.
- Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**
- **ATTRIBUE le marché du projet PAL-ACTER à la société ATMO TRACK 42 FACTORY sise 1 rue Julien Videment 44200 NANTES pour un montant de 36 280,00 euros HT,**
  - **RETIENT la prestation supplémentaire pour un montant de 900,00 euros HT pour mesurer l'ammoniac, étant précisé que ladite prestation sera prise en charge par l'association ATMO à condition de l'autoriser à utiliser les données,**
  - **AUTORISE le Président à signer le marché avec le prestataire retenu et tout autre document inhérent à la présente délibération.**

<b>O.J N° 4 : AFFAIRES FINANCIÈRES</b>
--

**1°) Demandes d'aides au titre du Fonds Régional des Territoires** (*Rapporteur : Monsieur Jean-Michel BEAUGER*) : Monsieur Jean-Michel BEAUGER présente les demandes d'aide à l'investissement au titre du Fonds Régional des Territoires que la Commission « Développement économique et Tourisme » a examiné avec un avis favorable lors sa dernière réunion :

- **La ferme des RUATS à BUSSIÈRES** : après avoir présenté le projet de la ferme des RUATS, sise à BUSSIÈRES (aménagement d'une salle destinée à accueillir des conférences, séminaires et des stages), Monsieur Jean-Michel BEAUGER propose au Bureau Communautaire de délibérer pour lui accorder une aide à l'investissement de 10 000,00 euros sur une dépense éligible s'élevant à 28 100,00 euros HT, étant précisé que ce projet s'inscrit dans une démarche écologique et durable.

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, ACCORDE une aide de 10 000,00 euros à la ferme des RUATS, sise à BUSSIÈRES au titre des crédits d'investissement du Fonds Régional des Territoires.**

- **MV' Coiffure à AVALLON** : après avoir présenté le projet de la Sarl MV'Coiffure, sise à AVALLON (acquisition de matériels divers pour améliorer le confort des clients et du personnel) et précisé que la société a, notamment, connu une perte de 39% de son chiffre d'affaires en 2020 par rapport à 2019, Monsieur Jean-Michel BEAUGER propose au Bureau Communautaire de délibérer pour lui accorder une aide à l'investissement de 4 338,15 euros sur une dépense éligible s'élevant à 8 676,30 euros HT.

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, ACCORDE une aide de 4 338,15 euros à la Sarl MV'Coiffure, sise à AVALLON au titre des crédits d'investissement du Fonds Régional des Territoires.**

**2°) Demandes de financement pour le poste de technicien au service « Plan Climat Air Energie Territorial »** (*Rapporteur : le Président*) : par une délibération en date du 29 juin 2021, le Président rappelle que le Conseil Communautaire a créé un poste de technicien à temps complet à compter du 8 septembre 2021 pour un contrat de 3 ans renouvelable, autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur le grade de technicien au service « Plan Climat Air Energie Territorial » pour assurer plus particulièrement la thématique de la mobilité. Il propose au Bureau Communautaire de délibérer pour l'autoriser à solliciter un financement auprès de l'ADEME selon les modalités exposées en cours de séance ou tout autre financement potentiel qui pourrait être accordé.

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, AUTORISE le Président à solliciter un financement auprès de l'ADEME selon les modalités exposées en cours de séance ou tout autre financement potentiel qui pourrait être accordé.**

**3°) Créances éteintes** (*Rapporteur : le Président*) : le Président propose au Bureau Communautaire de délibérer pour admettre en créances éteintes au compte 6542 les titres de recettes pour un montant de 1 940,01 euros émis sur le budget annexe « Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés », étant précisé que cette somme a fait l'objet de poursuites infructueuses par la Trésorerie.

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, ADMET en créances éteintes au compte 6542 les titres de recettes pour un montant de 1 940,01 euros émis sur le budget annexe « Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés », étant précisé que cette somme a fait l'objet de poursuites infructueuses par la Trésorerie.**

**4°) Demande de financement pour l'acquisition du bâtiment « Pôle technique et environnement » sis sur la zone de la Grande Corvée à AVALLON** (*Rapporteur : le Président*) : par la délibération 2021-7 en date du 25 janvier 2021, le Président rappelle que le Conseil Communautaire a décidé d'acquérir un bâtiment appartenant à la SCI GUYARD, sis sur la zone de la Grande Corvée à AVALLON, pour un montant de 290 000,00 euros HT et l'a autorisé à solliciter toutes subventions potentielles, notamment au titre de la DETR. Il propose au Bureau Communautaire de délibérer pour :

- L'autoriser à solliciter une subvention au titre de la priorité 2 - axe patrimoine bâti de la DETR 2021 au taux de 40%, soit une subvention attendue de 116 000,00 euros,
- Et, le cas échéant,
- L'autoriser à mettre en œuvre la présente décision.

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **AUTORISE le Président à solliciter une subvention au titre de la priorité 2 - axe patrimoine bâti de la DETR 2021 au taux de 40%, soit une subvention attendue de 116 000,00 euros,**

- **AUTORISE le Président à mettre en œuvre la présente délibération.**

## O.J N° 5 : POINTS NON SOUMIS A DÉLIBÉRATION

**1°) Modifications des délégations au Président et au Bureau Communautaire (Rapporteur : le Président) :** le Président propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors du prochain Conseil Communautaire pour compléter ses délégations et celles du Bureau Communautaire comme suit :

- **Finances :**
  - Bureau Communautaire :
    - Admettre les créances éteintes.
- **Ressources Humaines :**
  - Président :
    - Recruter autant que de besoins des agents non titulaires à titre occasionnel pour accroissement temporaire d'activités ou pour des remplacements en déterminant les niveaux de recrutement et de rémunération dans la limite des crédits budgétisés.

**Le Bureau Communautaire, après avoir échangé et à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition telle qu'elle est présentée.**

**2°) Aménagement de l'espace et Transition écologique et solidaire (Rapporteurs : Monsieur Didier IDES et le Président) :**

- **Itinéraire du véloroute** : après la présentation faite par Monsieur Didier IDES de l'itinéraire modifié du projet de la véloroute suite à plusieurs réunions de concertation avec les communes concernées, le Président propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors du prochain Conseil Communautaire pour valider l'itinéraire définitif de la véloroute reliant le Canal du Nivernais à la véloroute de la Communauté de Communes du SEREIN.

**Le Bureau Communautaire, après avoir échangé et à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition telle qu'elle est présentée.**

- **Voie verte Morvan AVALLON-AUTUN** : après la présentation du lancement de la procédure de fermeture administrative de la ligne SNCF 755 000 en vue de la création d'une voie verte entre AVALLON et AUTUN, Monsieur Didier IDES propose que la délibération à intervenir pour enclencher cette procédure de fermeture soit ajournée dans l'attente de connaître le coût de l'étude, d'une part et estime, d'autre part, qu'il est nécessaire de rencontrer, à nouveau, les Ets SCHIEVER, récents utilisateurs de cette ligne sur AVALLON, pour avoir leur position définitive sur le sujet.

**Le Bureau Communautaire, après avoir échangé et à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition telle qu'elle est présentée.**

**3°) Développement économique et Tourisme (Rapporteur : Monsieur Jean-Michel BEAUGER) :**

- **Annulation d'une subvention au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprises – Société VON NAGEL** : suite aux explications apportées en cours de séance par Monsieur Jean-Michel BEAUGER, le Président propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors du prochain Conseil Communautaire pour retirer la délibération 2019-75 attribuant une subvention intercommunale de 5 000,00 euros au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprises à la société VON NAGEL sise à BUSSIERES compte tenu de l'abandon du projet.

**Le Bureau Communautaire, après avoir échangé et à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition telle qu'elle est présentée.**

- **Aide à l'immobilier d'entreprises « demande d'une subvention de la savonnerie du lavoir sise à ASNIÈRES-SOUS-BOIS »** : après la présentation d'un projet de création d'une savonnerie à ASNIÈRES-SOUS-BOIS par Monsieur Jean-Michel BEAUGER, le Président propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors du prochain Conseil Communautaire pour attribuer une subvention au taux de 10% sur une dépense éligible de 46 750,00 euros HT, soit une aide accordée de 4 675,00 euros au titre du règlement de l'aide à l'immobilier d'entreprises à la savonnerie du lavoir sise à ASNIÈRES-SOUS-BOIS.

**Le Bureau Communautaire, après avoir échangé et à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition telle qu'elle est présentée.**

- **Plateforme e-commerce WYND** : par une délibération en date du 29 juin 2021, Monsieur Jean-Michel BEAUGER rappelle que le Conseil Communautaire a décidé de mettre en œuvre une plateforme numérique e-commerce et a retenu la proposition de la société WYND. Avec un avis favorable de principe de la Commission « Développement économique et Tourisme », il propose de :

- Valider le nom de la plateforme : [avallonais.moncommercechezmoi.com](http://avallonais.moncommercechezmoi.com)
- Fixer la participation financière des artisans/commerçants à 15,00 euros par mois avec une facturation trimestrielle à compter de la 2<sup>ème</sup> année d'utilisation.

Après quelques échanges, le Président propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors du prochain Conseil Communautaire pour valider le nom de la plateforme et fixer la participation financière des artisans/commerçants selon les modalités susvisées.

**Le Bureau Communautaire, après avoir échangé et à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition telle qu'elle est présentée**

4°) **Enfance-Jeunesse** (Rapporteur : le Président) :

- **Service civique « projet jeunesse »** : après les explications apportées en cours de séance, le Président propose, avec un avis favorable de principe de la Commission « Enfance-Jeunesse », qu'un rapport soit soumis à délibération lors du prochain Conseil Communautaire pour valider et autoriser le recrutement d'un agent « service civique » pour assurer des missions d'ambassadeur auprès de la jeunesse dans les collèges du territoire communautaire à raison de 24 heures/semaine sur une période de 8 mois au plus tôt à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021.

**Le Bureau Communautaire, après avoir échangé et à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition telle qu'elle est présentée.**

- **Avenant au Projet Éducatif Territorial** : après les explications apportées en cours de séance, le Président propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors du prochain Conseil Communautaire pour l'autoriser à signer un avenant au Projet Éducatif Territorial dans l'attente de l'élaboration du Projet de Territoire et de la nouvelle Convention Territoriale Globale qui fixeront les axes majeurs de la politique Enfance-Jeunesse.

**Le Bureau Communautaire, après avoir échangé et à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition telle qu'elle est présentée.**

5°) **Affaires financières** (Rapporteur : le Président) :

- **Financement de l'acquisition du bâtiment « Pôle technique et environnement »** : considérant les taux relativement bas actuellement en vigueur d'un prêt classique et après les explications apportées en cours de séance, le Président propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors du prochain Conseil Communautaire pour accepter le recours à un emprunt maximum de 200 000,00 euros pour financer l'acquisition du bâtiment « Pôle technique et environnement » sis sur la zone d'activités de la Grande Corvée sur une dépense totale de 290 000,00 euros HT, hors frais de notaire, le solde étant financé par l'octroi d'une subvention ou par des fonds propres.

**Le Bureau Communautaire, après avoir échangé et à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition telle qu'elle est présentée.**

- **Instauration de l'indemnité horaire pour des travaux supplémentaires et/ou complémentaires** : selon les explications apportées en cours de séance, le Président propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors du prochain Conseil Communautaire pour instaurer l'indemnité horaire pour des travaux supplémentaires et/ou complémentaires pour le paiement, à titre exceptionnel, d'heures supplémentaires et/ou complémentaires inhérentes à des nécessités de service indispensables dans les filières « Animation et Technique ».

**Le Bureau Communautaire, après avoir échangé et à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition telle qu'elle est présentée.**

- **Décisions modificatives** : le Président informe qu'un ou plusieurs rapport(s) sera(ont) soumis à délibération lors du prochain Conseil Communautaire pour approuver une ou plusieurs décision(s) modificative(s).

**de cette information.**

6°) **Stratégie de mutualisation** (Rapporteur : le Président) : le Président propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors du prochain Conseil Communautaire pour autoriser Monsieur Camille BOÉRIO, Vice-président en charge de la stratégie de mutualisation, à signer les conventions pour les Groupements de commandes avec les communes concernées par les marchés mutualisés suivants :

- Fournitures administratives,
- Vérifications réglementaires des aires collectives des jeux pour les enfants et des équipement sportifs,
- Entretien annuel préventif et maintenance des clochers des églises,
- Maintenance des équipements et matériels inhérents à la sécurité incendie des bâtiments,
- Diagnostic RADON.

**Le Bureau Communautaire, après avoir échangé et à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition telle qu'elle est présentée.**

7°) **Projet de Territoire** (Rapporteurs : Monsieur Hubert BARBIEUX et le Président) : pour faire suite à une réunion technique de travail sur l'élaboration du Projet de Territoire, Monsieur Hubert BARBIEUX (Vice-président en charge du dossier) et le Président informent qu'une dizaine de réunions publiques seront organisées à l'automne en précisant qu'il sera nécessaire que les élus communautaires participent concrètement et positivement à ces réunions.

L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est levée à 19 heures 50.**